

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26121**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence Professionnelle Mention Sécurité des Biens et des Personnes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut national universitaire Champollion	Institut national universitaire Champollion, Recteur de l'Académie, Chancelier des universités, Directeur de l'INU Champollion

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité peut s'exercer en entreprises industrielles et de services à la personne, au sein des institutions publiques et des collectivités.

o Conception et mise en œuvre des programmes et dispositifs de préparation physique et psychologique pour les intervenants en situation hostile

- o Gestion de la sécurité des populations et protection des biens et des personnes
- o Mise en œuvre de la réglementation et des instructions en vigueur
- o Direction et coordination des actions de sécurité et de prévention
- o Management des équipes en situation hostile (gestion des risques et de situation dégradée)
- o Conseil, conception et supervision des missions de protection des personnes

Compétences ou capacités attestées

- o Diriger, animer et former une équipe
- o Choisir et utiliser des méthodes d'investigation appropriées dans les domaines de la sécurité et de la gestion du facteur humain
- o Anticiper les situations à risque, les analyser et concevoir des outils d'aide à la décision
- o Identifier et appliquer des mesures face aux situations menaçant la sécurité publique
- o Diriger, coordonner et conseiller des actions de sécurité et de prévention
- o Identifier une problématique dans les domaines de la préparation physique, de la sécurité et de la défense
- o Collecter et organiser l'information pour gérer la sécurité

Compétences transversales communes à toutes les licences professionnelles

- o Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- o Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- o Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- o Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- o Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- o Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- o Prendre du recul face à une situation
- o Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- o Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- o Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- o Développer une argumentation avec esprit critique
- o Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- o Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Cette mention se décline en un parcours type :

Gestion de la condition physique des intervenants en situation hostile

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Industrie, sécurité des biens et des personnes, défense
- Manager Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement
- Gestionnaire de la Condition physique et de la sécurité sur site industriel
- Après passage des procédures d'admission: Sapeurs-pompiers, Officier de sapeur-pompier, Militaire, Sous-officier de la gendarmerie, Gardien de la paix, Officier de l'administration pénitentiaire

Codes des fiches ROME les plus proches :**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 ECTS pour le grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X		- d'une majorité d'enseignants et enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 - art.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014 portant diverses mesures relatives à la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

- V.A.E : Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4
- Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle publié au J.O du 24 novembre 1999
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

Pour plus d'informations**Statistiques :**

<http://www.univ-jfc.fr/devenirdesdiplomes>

http://www.univ-jfc.fr/sites/default/files/statistiques_lp_gcps.pdf

Autres sources d'information :

www.univ-jfc.fr

[Site Internet de l'Institut National Universitaire Champollion](#)

Lieu(x) de certification :

Institut national universitaire Champollion : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Aveyron (12) [Rodez]

Institut National Universitaire Champollion

Avenue de l'Europe, 12032 Rodez

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Rodez

Historique de la certification :

Jusqu'en 2015, le parcours type Licence Professionnelle Sciences et techniques des activités physiques et sportives était enregistré sous la dénomination nationale mention « Sécurité des Biens et des Personnes » spécialité « Gestionnaire de la Condition Physique des intervenants en Situations Hostiles ».